Le maire de Huisseau-sur-Mauves (45) : « On ne veut pas que notre village soit dégradé par l'apparition d'éoliennes (…) On doit préserver le cadre de vie »

13/10/2021 à 21h26



À Huisseau-sur-Mauves, le conseil municipal a pris un arrêté préventif pour éviter les projets éoliens sur son territoire. Sans opposition de principe mais le souhait de préserver le cadre de vie, explique le maire de ce village de 1.700 habitants.

Pas d'éoliennes chez nous. **Jean-Pierre Bothereau, maire de Huisseau-sur-Mauves**, dans l'ouest du département, vient de

prendre un arrêté d’interdiction sur le territoire de sa commune. Au nom de la préservation du paysage.

Pourquoi cet arrêté ?

(…) On est “village de caractère”, on a des forêts, des châteaux, on est au cœur de la vallée des Mauves. **Protéger l’environnement, c’est aussi protéger le paysage et les sols agricoles.** Sans compter le bruit que font les pales.

“On doit préserver le cadre de vie”

(…) La Rep